

Conseils pratiques pour participer au mouvement inter-académique 2021**1. Préparation de la demande**

Prenez connaissance des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du MEN et de la note de service du 13 novembre 2020 : Mobilité des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale : règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - rentrée scolaire 2021, publiée au B.O. Spécial n° 10 du 16 novembre 2020.

Consultez impérativement le calendrier et les instructions académiques.

Conseils pratiques : Informez-vous sur les règles et les modalités du mouvement, réfléchissez à vos choix et à vos stratégies.

Appelez le service ministériel chargé de vous apporter une aide individualisée au **+33 1 55 55 44 45** jusqu'au 8 décembre 2020.

Préparez sans attendre les pièces justificatives relatives à votre situation pour l'attribution des bonifications.

2. Saisie des vœux - du 17 novembre 2020 à 12h au 8 décembre 2020 à 12h (heures métropolitaines)

Pour participer au mouvement inter - académique et/ou pour candidater à un poste spécifique : formulez votre demande sur le serveur SIAM I-Prof à partir du 17 novembre 2020 à 12h :

Accéder au serveur SIAM I-Prof - Portail ARENA (identifiant et mot de passe correspondant à ceux de votre messagerie) – Gestion des personnels– I-Prof enseignant

Consultez la liste des postes spécifiques nationaux vacants sur i-prof /SIAM à partir du 17 novembre 2020 à 12h.

Conseils pratiques :

Munissez-vous de votre NUMEN.

Conservez précieusement votre mot de passe.

Ne les communiquez pas.

Pensez à mettre à jour votre dossier I-Prof même si vous ne demandez pas un poste spécifique.

Saisissez votre numéro de téléphone fixe et/ou portable pour être joignable rapidement à chaque étape du mouvement, renseignez précisément votre adresse électronique.

NB: Le barème qui apparaît lors de la saisie des vœux n'est pas définitif.

3. Confirmation de votre demande - du 9 au 14 décembre 2020

Renvoyez sans délai le formulaire de confirmation reçu, accompagné obligatoirement des pièces justificatives numérotées relatives à votre situation pour l'attribution des bonifications et comportant d'éventuelles corrections manuscrites sous couvert de votre chef d'établissement.

Conseils pratiques : Le formulaire de confirmation est adressé par courriel à l'adresse saisie dans SIAM (personnelle ou professionnelle). Assurez-vous de l'espace disponible sur votre messagerie.

Délais très courts ! Rectifiez en rouge les éventuelles erreurs et/ou modifications.

Les gestionnaires de la division du personnel traiteront ensuite votre demande jusqu'au 12 janvier 2021.



6 / 6

4. Consultation de votre barème et période de contestation- du 13 janvier au 27 janvier 2021

Consultez sur I-Prof votre barème arrêté par l'administration.

Conseils pratiques : Signalez par courriel toute erreur à votre service gestionnaire de la Division des personnels du vice-rectorat ce.dp@ac-noumea.nc (Objet du mail : MOUVEMENT INTER-NOM PRENOM DE L'AGENT-DISCIPLINE)

Votre barème définitif sera affiché le 31 janvier 2021 avant d'être transmis au ministère.

5. Résultats - le 3 mars 2021

Les décisions d'affectation sont communiquées aux intéressés par l'administration et publiées sur I-Prof.

Conseils pratiques : Participez ensuite à la phase intra-académique dans l'académie obtenue pour obtenir une affectation sur un poste.